



BERNARD LOISEAU SA

Assemblée générale mixte

Jeudi 21 juin 2018

SOMMAIRE

Invitation	Page 3
Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte	Page 4
Participation à l'Assemblée et représentation	Page 5
Chiffres clés consolidés	Page 8
Commentaires sur l'activité de l'exercice 2017	Page 9
Résultats financiers des cinq derniers exercices	Page 13
Texte des projets de résolutions	Page 14
Contact et demande de documents	Page 17



BERNARD LOISEAU S.A.
Société Anonyme au capital de 1 790 125 €
Siège social : 2, rue d'Argentine 21210 SAULIEU
016 050 023 RCS DIJON

Cher Actionnaire,

L'Assemblée générale de Bernard Loiseau SA est l'occasion privilégiée de nous rencontrer et de vous présenter en direct l'évolution de l'activité et des résultats du groupe.

Je serais donc très heureuse que vous puissiez participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

le jeudi 21 juin 2018

à 10h précises au siège social de la société,

au Relais Bernard Loiseau – 21 210 Saulieu

Vous êtes priés de vous présenter à la réception du Relais Bernard Loiseau entre 8 heures 30 et 9 heures 30 pour votre enregistrement ainsi qu'à la signature de la feuille de présence.

Vous trouverez ci-après les informations relatives à la tenue de cette assemblée, à son contenu, ainsi qu'aux conditions et modalités de participation.

Si vous ne pouvez pas y assister personnellement, vous pouvez :

- soit autoriser le Président de l'assemblée à voter en votre nom ;
- soit vous faire représenter par toute personne physique ou morale de votre choix ;
- soit voter par correspondance.

Les formalités de participation et le formulaire de vote se trouvent en pages 5, 6 et 7.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous portez aux résolutions qui sont soumises à cette assemblée, et je vous prie d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.

Dominique LOISEAU
Présidente

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Nous vous convoquons à l'Assemblée générale pour soumettre à votre approbation :

Les décisions ordinaires

- après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions règlementées ;
- affectation du résultat 2017 ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'intervenir sur le marché pour acheter et vendre des actions de la société, ainsi que de réduire le capital par annulation d'actions ;
- renouvellement de mandat d'administrateur ;
- attribution de jetons de présence ;
- pouvoirs pour les formalités.

Les décisions extraordinaires

- après lecture du rapport des commissaires aux comptes, l'autorisation d'annulation des actions auto-détenues par la société ;
- pouvoirs pour les formalités.

PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPRESENTATION

Dispositions générales :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée générale sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée générale :

- Soit en y assistant personnellement,
- Soit en votant par correspondance,
- Soit en se faisant représenter en donnant pouvoir au président, à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce ou encore sans indication de mandataire. Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à participer à l'Assemblée, les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, c'est-à-dire le 19 juin 2018 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leur intermédiaire habilité.

Pour assister à l'Assemblée générale :

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour les actionnaires nominatifs : se présenter sans formalités préalables sur le lieu de l'Assemblée générale.
- pour les actionnaires au porteur : demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titre qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires au porteur et au nominatif doivent être en mesure de justifier de leur identité pour assister à l'Assemblée générale.

Pour voter par correspondance ou par procuration :

Les formules de vote par procuration et par correspondance seront adressées par la société aux propriétaires de titres nominatifs.

Ces formules seront adressées aux propriétaires de titres au porteur sur leur demande faite par écrit, à condition de justifier de cette qualité par leur intermédiaire habilité. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé.

Les formulaires de vote par correspondance et/ou par procuration, dûment signés et complétés, exprimés par voie papier, devront être réceptionnés au plus tard la veille de la tenue de l'Assemblée pour être pris en considération.

Il n'est pas prévu de voter par visioconférence ou par moyens de télécommunication pour cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Modalités d'exercice de la faculté d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales devront être envoyées au siège social de Bernard Loiseau SA (2, rue d'Argentine -21 210 SAULIEU), dans les conditions prévues par l'article R.225-73 du Code de commerce par lettre recommandée avec accusé de réception, dès la parution du présent avis et au plus tard le vingt-cinquième jour calendaire avant la date fixée de l'assemblée, soit le 26 mai 2018. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen par l'Assemblée générale des points ou des projets de résolutions présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Ces points ou ces projets de résolutions nouveaux seront inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

Modalités d'exercice de la faculté de poser des questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser des questions par écrit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 15 juin 2018 (article R.225-84 du Code de commerce). Pour être prises en compte, les questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. Les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : <http://www.bernard-loiseau.com/fr/finances>.

Documents et informations mis à la disposition des actionnaires

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée générale, le seront dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En outre, le service financier de Bernard Loiseau SA, tient à la disposition des actionnaires des formulaires de procuration, ou des formulaires de vote par correspondance, accompagnés des documents de convocation légaux, sur simple demande écrite adressée au siège social de la société, par voie postale ou par télécopie au 03 80 90 29 95.

Adresse du site dédié à l'Assemblée générale : <http://www.bernard-loiseau.com/fr/finances>

**FORMULAIRE DE REPRESENTATION ET DE VOTE PAR CORRESPONDANCE
ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUIN 2018**

BERNARD LOISEAU SA - Société anonyme au capital de 1 790 125 €
Siège social : 2, rue d'Argentine, 21210 Saulieu
016 050 023 R.C.S. Dijon

Identifiant actionnaire

NOM _____ PRENOM _____

Adresse _____

Nombre d'actions _____ Nombre de droits de vote _____

- Je donne pouvoir au Président** de l'Assemblée générale pour me représenter
- Ou je donne pouvoir à** _____ pour me représenter et voter en mon nom
Attention : dans les ces premiers cas, dater et signer au bas de ce formulaire, sans rien remplir dans les résolutions !
- Ou je vote par correspondance**

Résolution 1	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 2	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 3	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 4	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 5	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 6	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 7	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 8	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 9	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 10	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>

Si de résolutions nouvelles étaient présentées en assemblée :

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale pour voter en mon nom
- Je donne pouvoir àpour voter en mon nom
- Je m'abstiens

Très important : les propriétaires d'actions sous la forme « au porteur » qui envoient ce formulaire devront justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en joignant à ce formulaire une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte (banque, société de bourse, etc.).

Date et signature

GROUPE BERNARD LOISEAU

CHIFFRES CLES CONSOLIDES COMPARES (EN MILLIERS D'EUROS)

	31 DECEMBRE 2017	31 DECEMBRE 2016
	IFRS en K€	IFRS en K€
Chiffre d'affaires	8 686	9 324
Résultat opérationnel	-1 074	-949
Résultat net	-828	-601
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-818	-615
Capital social	1 790	1 790
Capitaux propres	9 398	10 207
Dettes financières à plus d'un an	5 364	3 240
Actifs non courants	15 983	13 412
Trésorerie nette	1 320	2 049
Endettement financier	6 076	3 977
Total état de situation financière	19 128	17 521
Dividendes	0	0
Résultat net par action en euros (hors actions d'autocontrôle)	-0.58	-0.44

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2017

1. Faits marquants et chiffres clés 2017

L'année 2017 a été une année de reprise pour l'hôtellerie française sur toutes catégories confondues en moyenne, selon le baromètre Deloitte-In Extenso, sauf pour l'hôtellerie haut de gamme et luxe, à cause des attentats de Paris en novembre 2015, de Bruxelles en mars 2016 et de Nice le 14 juillet 2016. Cependant, le chiffre d'affaires 2017 de l'hôtellerie à Paris et sa région n'a pas retrouvé son niveau de 2013.

Dans ce contexte particulièrement difficile, l'année 2017 a été une année de restructuration et de consolidation des activités du groupe Bernard Loiseau pour pérenniser son développement.

En effet, en juillet 2017, la Villa Loiseau des Sens a ouvert ses portes à Saulieu en extension du Relais Bernard Loiseau après 15 mois intenses de travaux (investissement de 6,5 millions d'euros), accueillant un spa haute couture en prolongement de l'espace bien-être existant depuis 2000, un nouveau restaurant Loiseau des Sens, proposant une cuisine « santé-plaisir » très goûteuse et gourmande avec des produits majoritairement biologiques et locaux (une assiette Michelin déjà depuis février 2018), et une nouvelle salle de séminaire, soit un nouveau bâtiment de 1500 m2 construit sur 4 niveaux :

- un sous-sol pour toutes les installations techniques,
- un rez de jardin avec les deux Univers multisensoriel et volupté (des bassins de zénitude et des espaces de bien être offrant des expériences sensorielles très innovantes),
- le premier étage abrite les cabines de soin (10 cabines avec une offre de soins exceptionnelle), le salon de ressourcement ainsi que le restaurant Loiseau des Sens doté d'une terrasse surplombant le jardin,
- le dernier étage comprend une salle de séminaire et un spa suite VIP,
- et enfin une toiture végétalisée qui accueille les ruches dont le miel récolté sera proposé en boutique et servi aux clients.

Pour financer ces travaux, le groupe a dû contracter des emprunts en profitant des taux d'intérêt bas du marché, compris entre 0,50 % et 2,20%, avec un montant total emprunté de 5 500 K€ pour ce projet.

Une chaufferie à biomasse (bois déchiqueté) très performante, en remplacement de l'ancienne chaufferie au fuel (investissement de 779 K€) a été finalisée et opérationnelle en 2017. L'objectif est de chauffer l'eau et les espaces du Relais Bernard Loiseau (hôtel et restaurant) et la Villa Loiseau des Sens, les piscines existantes et nouvelles du spa.

L'ouverture de la Villa Loiseau des Sens en juillet 2017 a impliqué :

- le recrutement, la formation et l'accompagnement du personnel, avec plus de 20 nouveaux postes créés à Saulieu ;
- des charges de communication et de marketing bien maîtrisées.

Une nouvelle organisation a été mise en place pour mieux optimiser toutes les installations du Relais Bernard Loiseau et de la Villa Loiseau des Sens. Il s'agit de l'ouverture de l'hôtel du Relais Bernard Loiseau et du spa de la Villa Loiseau des Sens 7 jours sur 7, tout en assurant une offre de restauration chaque jour par le restaurant gastronomique et/ou le restaurant Loiseau des Sens.

Face à la baisse de la fréquentation à Paris, et suite au départ du chef de cuisine du restaurant Loiseau Rive Droite et de son équipe de cuisine en avril 2017, le groupe Bernard Loiseau a décidé de se séparer de l'activité de ce restaurant, devenu un foyer de perte pour le groupe depuis 3 années successives. La vente du fonds de commerce du restaurant Loiseau Rive Droite a eu lieu début juillet 2017, au prix de 920 K€ des éléments corporels et incorporels. La SAS Loiseau Rive Droite va exploiter l'activité du restaurant Loiseau des Sens, ouvert à Saulieu depuis juillet 2017.

L'activité du restaurant Loiseau Rive Gauche a augmenté de 1% en 2017 par rapport à 2016. La baisse de l'activité sur le premier semestre 2017 de 2,4% a été compensée par une reprise de 5% sur le deuxième semestre 2017, malgré un contexte difficile de la fréquentation touristique en haut de gamme à Paris. En février 2018, le restaurant Loiseau Rive Gauche a obtenu sa première étoile Michelin, ce qui va confirmer son positionnement d'excellence, et donc attirer une nouvelle clientèle étrangère et gastronomique dès 2018.

Donc une année 2017 très riche avec des faits marquants importants qui vont permettre le développement tout en pérennisant la rentabilité du groupe Bernard Loiseau, tels que :

- des investissements importants à Saulieu avec le lancement de la Villa Loiseau des Sens, ouvert en juillet 2017,
- une nouvelle équipe de pas moins de 20 personnes à Saulieu à former et accompagner pour l'ouverture de la Villa Loiseau des Sens,
- la cession du fonds de commerce de Loiseau Rive Droite avec trois mois de fermeture avant la cession, pour se séparer de ce foyer de pertes, tout en gardant une adresse parisienne du groupe Bernard Loiseau (Loiseau Rive Gauche),
- le repositionnement haut de gamme du restaurant Loiseau Rive Gauche à Paris, confirmé par l'obtention d'une étoile Michelin en février 2018.

Les comptes 2017, arrêtés par le Conseil d'administration, font apparaître les données suivantes:

- un chiffre d'affaires consolidé de 8 686 K€, soit une baisse de 6,8% ;
- un résultat net consolidé déficitaire de -828 K€ contre un déficit de -601 K€ en 2016 ;
- et une trésorerie nette de 1 320 K€ contre 2 049 K€ au 31 décembre 2016.

Contribution au résultat net de chaque pôle géographique (en K€)

Pôle géographique	2017	2016
Bourgogne	-509	-130
Paris	-319	-471
Résultat net consolidé	-828	-601

Rappelons que le pôle géographique Bourgogne regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'hôtellerie et restauration à Saulieu ;
- l'activité de consulting culinaire, ainsi que l'exploitation de l'image et de la marque Bernard Loiseau ;
- l'activité du restaurant Loiseau des Vignes à Beaune ;
- et enfin l'activité du restaurant Loiseau des Ducs et du bar à vins « La Part des Anges » à Dijon.

Dans ce contexte de restructuration, le groupe Bernard Loiseau affiche une activité en baisse de 6,8% par rapport à 2016, en tenant compte de la baisse de l'activité du restaurant Loiseau Rive Droite, fermé pendant 3 mois sur le 1er semestre 2017. Le Relais Bernard Loiseau affiche une augmentation du chiffre d'affaires à Saulieu de 3% compte tenu de l'activité de la Villa Loiseau des Sens lancée sur le deuxième semestre 2017. L'activité en Bourgogne affiche une augmentation de 1% en 2017, et une baisse de 39% à Paris.

La contribution de l'activité à Paris en 2017 au résultat net consolidé est déficitaire de -319 K€ contre - 471 K€ en 2016, soit une amélioration de la contribution de 152 K€, grâce aux bonnes mesures prises et concrétisées en 2017.

La contribution de l'activité en Bourgogne en 2017 est déficitaire de -509 K€, contre -130 K€ en 2016.

Cette contribution déficitaire en Bourgogne est liée principalement à la baisse de l'activité du Relais Bernard Loiseau de 3% en 2017 par rapport à 2016, avant d'intégrer le chiffre d'affaires de la Villa Loiseau des Sens. Soit une baisse de 10% sur le premier semestre 2017 et une augmentation de 2% sur le deuxième semestre 2017 à périmètre constant.

L'ouverture de la Villa Loiseau des Sens en juillet 2017 a impliqué le recrutement du personnel au moins 2 mois avant l'ouverture pour être formé, et pour préparer l'ouverture. Des charges fixes, telles que les dotations aux

amortissements liés aux nouveaux investissements, des charges financières liées au financement, des charges de communication et de promotion ont pesé sur le résultat du Relais Bernard Loiseau en 2017, avec une nouvelle activité de la Villa Loiseau des Sens lancée sur le deuxième semestre 2017.

Le secteur de la Bourgogne représente une augmentation de l'activité de 1 % avec une contribution au résultat net négative de -509 K€ en 2017, contre un déficit de -130 K€ en 2016.

Par conséquent, le groupe affiche un résultat net consolidé déficitaire de -828 K€ contre un déficit de -601 K€ au 31 décembre 2017, soit une baisse de -227 K€.

Grâce à la bonne situation financière du groupe, d'autres investissements permanents et indispensables pour maintenir le niveau d'excellence des prestations de tous les établissements continuent d'être engagés. En effet, la trésorerie a permis de faire face d'une part à la baisse de l'activité conjoncturelle, et d'autre part au maintien du niveau d'investissement permanent pour l'image de marque Bernard Loiseau. Par conséquent, le niveau de trésorerie a baissé de 729 K€, dont -10 K€ liés à la baisse de l'activité, -32 K€ lié au poste impôt, au coût de l'endettement financier et de la variation du besoin en fond de roulement, -687 K€ K€ liés aux investissements en autofinancement, au déblocage et au remboursement des emprunts, aux subventions reçues et au produit de cession du fonds de commerce de Loiseau Rive Droite.

La trésorerie nette au 31 décembre 2017 s'élève à 1 320 K€.

Pour ce qui est de la qualité des prestations :

- A Saulieu, le restaurant du **Relais Bernard Loiseau** est classé en 2 étoiles au guide Michelin;
- Le restaurant **Loiseau des Vignes**, ouvert à Beaune en juillet 2007, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en mars 2010, l'a maintenue en février 2018 ;
- Le restaurant **Loiseau des Ducs**, ouvert à Dijon en juillet 2013, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2014, l'a également maintenue en février 2018,
- Le restaurant **Loiseau des Sens**, ouvert en juillet 2017, a obtenu son assiette Michelin en février 2018, seulement après 7 mois d'ouverture,
- Le restaurant **Loiseau Rive Gauche**, ouvert à Paris en juillet 1999, a obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2018.

Le positionnement stratégique des restaurants en haut de gamme est maintenu. Ce choix cohérent avec l'image de marque Bernard Loiseau, va permettre de conquérir une nouvelle clientèle jeune, des touristes étrangers, mais également des épcuriens en quête des meilleurs goûts et saveurs de la gastronomie française.

En 2017, les activités de consulting culinaire représentent 0,78% de l'activité du groupe.

Le groupe Bernard Loiseau continue de mettre en place des mesures de très bonne gestion : fermeture de deux jours par semaine de tous les établissements du groupe, ouverture de l'hôtel Relais et Châteaux et du spa Loiseau des Sens 7 jours sur 7, mise en place de nouveaux forfaits attractifs sur internet pour augmenter les taux d'occupation en semaine, et différentes mesures pour maîtriser les autres charges d'exploitation.

2. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le groupe Bernard Loiseau concentre son énergie sur tous ses établissements de Bourgogne et de Paris. Avec la reconnaissance du guide Michelin, le niveau d'excellence a été confirmé dans chaque établissement, puisque tous ses restaurants sont étoilés.

Le restaurant Loiseau Rive Gauche, qui a obtenu son étoile début 2018, a vu son chiffre d'affaires en progression de 26% à la fin avril 2018. De ce fait, la fermeture du restaurant Loiseau Rive Droite et l'augmentation de l'activité de Loiseau Rive Gauche vont contribuer positivement au résultat net consolidé du groupe Bernard Loiseau dès 2018.

L'ouverture de la Villa Loiseau des Sens à Saulieu, avec des prestations d'excellence offre une expérience unique aux clients du Relais Bernard Loiseau, ainsi qu'à la clientèle régionale. Cette nouvelle unité va permettre de pérenniser et de mieux rentabiliser le navire amiral par les trois effets suivants :

- en fidélisant la clientèle actuelle du Relais Bernard Loiseau, tout en augmentant la durée du séjour, grâce à l'ouverture de l'hôtel dorénavant possible 7 jours/7 jours ;
- en attirant une nouvelle clientèle en quête de bien-être, recherchant surtout une destination spa;
- en permettant de développer une activité séminaire haut de gamme, grâce au nouveau restaurant Loiseau des Sens plus accessible pour la clientèle « affaires » et également attirée par les nouvelles infrastructures du spa.

Fin avril 2018, l'activité au Relais Bernard Loiseau est en progression de 7,8 %. Elle a augmenté de 40 % sur tout le site de Saulieu, incluant l'activité du spa et du restaurant de la Villa Loiseau des Sens.

Par ailleurs, l'activité des deux restaurants étoilés Loiseau des Vignes à Beaune et Loiseau des Ducs à Dijon est stable. Ces deux restaurants continueront de contribuer positivement à la rentabilité du groupe Bernard Loiseau en 2018, si le niveau de fréquentation est maintenu.

Fin avril 2018, l'activité du groupe Bernard Loiseau affiche une augmentation de 26 %, ce qui est très prometteur pour les résultats futurs.

La stratégie de diversification des activités du groupe, avec le repositionnement haut de gamme de tous ses établissements, les investissements importants des deux dernières années sur le site de Saulieu, les investissements permanents dans tous les établissements pour garantir le niveau d'excellence, la stratégie de communication tant dans le domaine des relations publiques que dans celui des réseaux sociaux, ainsi que les différents axes de commercialisation permettront de faire face à une conjoncture économique particulièrement difficile, et d'atteindre l'équilibre dès 2018.

Toutes les mesures de bonne gestion et de promotion sont toujours poursuivies et devraient permettre d'atteindre le niveau de rentabilité de tous les établissements du groupe Bernard Loiseau.

La reconquête de la troisième étoile au Relais Bernard Loiseau reste le défi des prochaines années. Le groupe se donne tous les moyens pour y arriver. Le niveau de contrôle est renforcé pour maintenir le niveau d'excellence de toutes ses prestations, voire l'augmenter.

Enfin, le groupe reste en veille pour toute opportunité de développement, s'inscrivant dans son cœur de métier et susceptible de le renforcer.

RESULTATS DE LA SOCIETE BERNARD LOISEAU SA
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(R225-83 et R225-102 du code de commerce)

EXERCICES en euros	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17
Capital fin d'exercice					
Capital social	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125
Nombre d'actions ordinaires	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futurs à créer					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	5 183 061	5 391 342	5 720 972	5 074 044	5 227 225
Résultat avant impôts/amortiss. et provisions	278 671	596 448	614 392	-101 359	-673 133
Impôts sur les bénéfices	-26 193	28 710	68 913	45 489	-97 265
Participation des salariés					
Résultat après impôts	60 274	298 597	210 349	-419 502	-730 771
Résultat distribué *	56 655	56 271	56 443	0	0
Résultat par action					
après impôts/ et particip.Salariés et avant amortiss./provisions	0.21	0.42	0.43	-0.07	-0.47
après impôts/ et particip.salariés et après Amortiss./provisions	0.04	0.21	0.15	-0.29	-0.51
Dividende brut Versé à chaque action	0.04	0.04	0.00	0.00	0.00
Personnel					
Effectif moyen	61	62	63	64	76
Montant de la masse salariale	2 082 863	2 063 794	2 148 313	2 262 480	2 492 647
Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales)	799 539	751 508	764 836	798 825	799 727

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

*Au titre de l'exercice N-1

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUIN 2018

Résolutions relevant d'une décision ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2017 un déficit net de 730 771,27 euros, l'Assemblée générale décide que cette somme soit affectée en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2016	0.00 €	N/A
2015	0.00 €	N/A
2014	0,04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 et du rapport des commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 8 686 200 euros et un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de 828 272 euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport mentionnant l'absence de nouvelle convention conclue au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- (i) Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- (ii) Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, objectif valable jusqu'au transfert sur le marché Euronext Growth ;
- (iii) Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la neuvième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- (iv) De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 15 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 143 210 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 15 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 2 148 150 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 23 juin 2017 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Madame Ahlame Buisard, demeurant au 11 rue Edmond Rimet, 21230 Arnay-le-Duc est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2024 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SEPTIEME RESOLUTION

(Attribution de jetons de présence)

L'Assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence, à une enveloppe maximale de 5 000 euros, à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2018.

HUIIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions relevant d'une décision extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions par période de 24 mois, qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10^{ème} du capital social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 23 juin 2017.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.



RELATIONS AVEC NOS ACTIONNAIRES

Pour tout renseignement complémentaire sur le groupe,
veuillez contacter notre service financier

- par téléphone : 03.80.90.29.94
- par courrier : Bernard Loiseau SA
Relations actionnaires
2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu
- par courriel : actionnaires@bernard-loiseau.com

Si vous êtes actionnaire nominatif, vous pouvez recevoir systématiquement les documents concernant les Assemblées générales ultérieures, en renvoyant simplement ce coupon signé à **Relations actionnaires** avec vos coordonnées

DEMANDE DE DOCUMENTS POUR LES ACTIONNAIRES NOMINATIFS

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Signature :